

23 juillet 1949.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

DC.

LIGNE 162 : BRUXELLES - STERPENICH, CUMULEE 62.886.
 CONSTRUCTION A L'USINE ET MONTAGE A PIED D'OEUVRE DE SIX
 TABLIERS METALLIQUES A SIMPLE VOIE POUR LE PONT DU LUXEMBOURG
 A NAMUR.

Le Comité Permanent ayant donné son approbation en sa séance du 23 avril 1949, il a été procédé le 4 juillet 1949 à l'adjudication publique des travaux précités.

Le résultat est le suivant :

1. S.A. La Brugeoise, Nicaise et Delcuve, St Michel-lez-Bruges	9.626.554,50 frs
2. S.A. Ateliers Metalliques de Nivelles	9.775.046,-- frs
3. S.A. d'Enghien St Eloi, Enghien	10.337.516,20 frs
4. S.A. Compagnie Centrale de Construction, Haine-St-Pierre	10.549.295,60 frs
5. S.A. Usines de Braine-le-Comte	10.658.664,10 frs
6. S.A. Ateliers de Construction de Jambes	11.079.474,50 frs
7. S.A. Anglo-franco-belge de La Croyère	11.187.870,-- frs
8. S.A. Awans-François, Awans-Bierset	11.308.142,-- frs
9. S.A. Ateliers de Willebroek	11.666.561,40 frs
10. Acomal de Malines	12.864.144,-- frs
11. Grosses Forges et Usines de La Hestre	14.217.468,-- frs

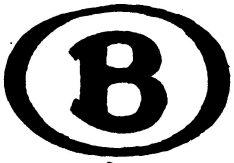
La soumission la plus basse, au montant de 9.626.554,50 frs, a été déposée par la S.A. La Brugeoise, Nicaise et Delcuve et présente sur notre estimation (15.921.896 frs) un rabais de 39 %, dû à la réduction des prix unitaires enregistrée dans la construction métallique depuis l'établissement du projet.

La Direction propose l'approbation de cette offre, l'entrepreneur étant agréé dans les catégorie et classe prescrites contractuellement.

La dépense peu importante à faire cette année vient à charge du programme Reconstruction 1949, travaux reportés.

Le délai de validité des offres expire le 1er octobre 1949.

Ledit marché sera passé après son approbation par M. le Ministre des Communications.



VOIE.
BUREAU 35-2.

LIGNE BRUXELLES - STERPENICH.

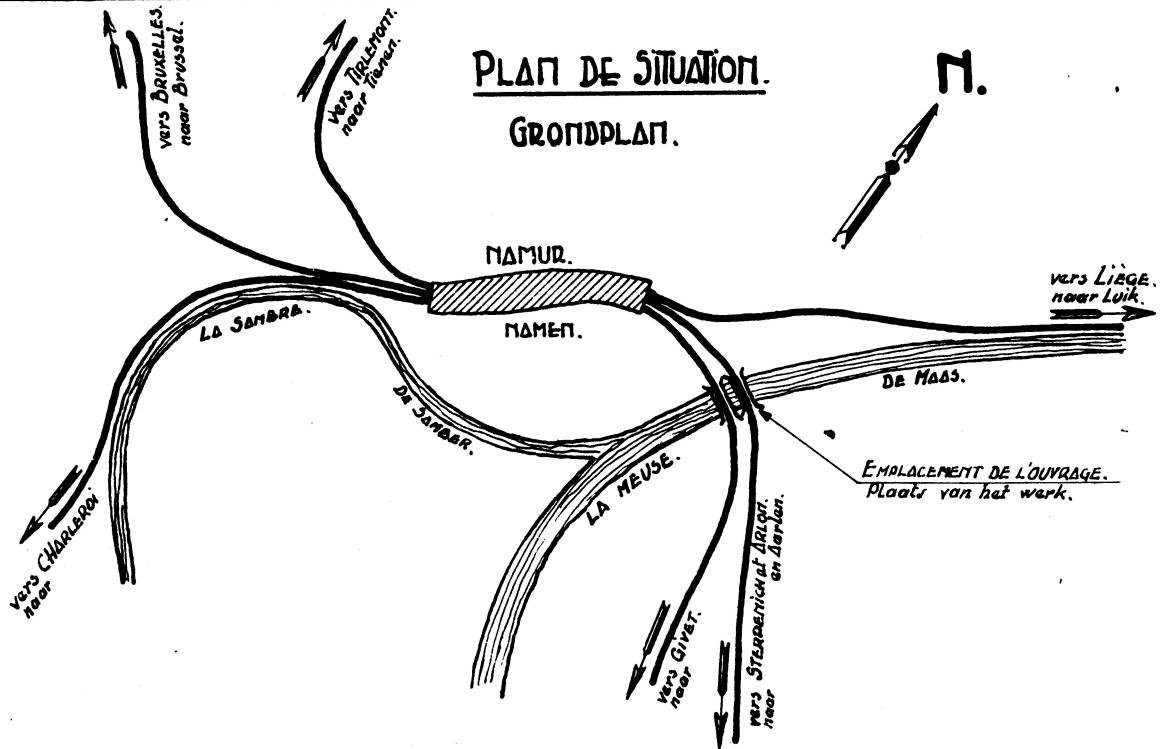
RECONSTRUCTION DU PONT DIT "DU LUXEMBOURG" SUR LA MEUSE À NAMUR.
B.K. 62.886.

LIJN BRUSSEL - STERPENICH.

HERBOUWEN VAN DE BRUG GEMAAMD "DU LUXEMBOURG" OVER DE MAAS
TE NAMEN. B.K. 62.886.

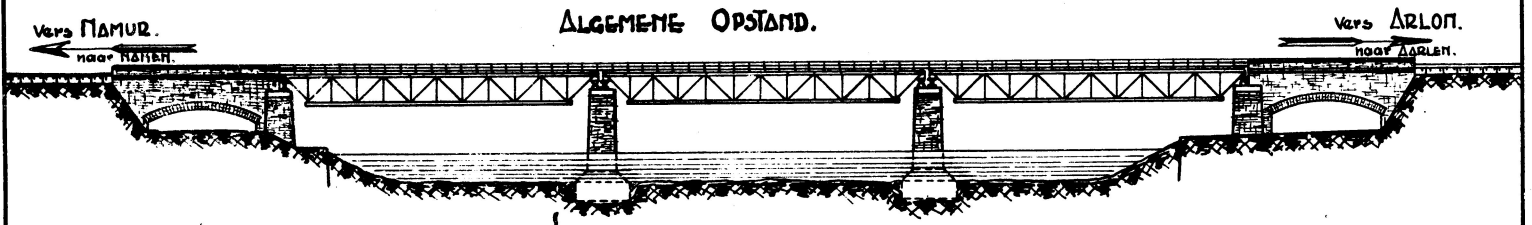
CAHIER SPECIAL DES CHARGES : n° 300-13 de 1949.

BIJZONDER LASTKONIER : n° 300-13 van 1949.



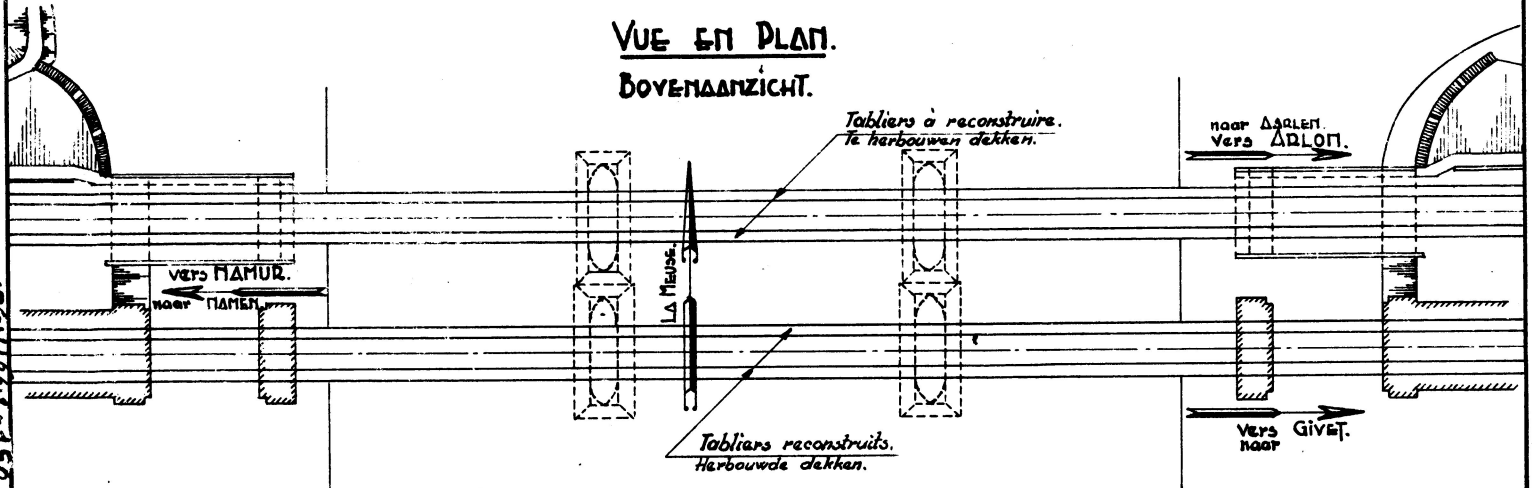
ELEVATION GÉNÉRALE.

ALGEMENE OPSTAND.



VUE EN PLAN.

BOVENAANZICHT.



0112 457-1-40 1949 S.

3 septembre 1949.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

DC.

LIGNE 162 : BRUXELLES - STERPENICH.
RECONSTRUCTION DES PILES ET TRAVEES D'APPROCHE DU PONT
DU LUXEMBOURG SUR LA MEUSE A NAMUR.

En sa séance du 17 juin 1949, le Comité Permanent a autorisé la mise en adjudication publique des travaux repris sous rubrique.

Le résultat rectifié de cette adjudication est le suivant :

1. Carpeaux G., Liège	11.464.450 frs
2. S.P.R.L. Oger, La Plante Namur	11.488.371 frs
	(variante)
3. Sté Laboremus, Anvers	11.388.371 frs
4. Sté Strabed, Bruxelles	11.771.800 frs
5. S.A. Ponts, Tunnels et Terrassements, Genval	11.793.880 frs
6. Sté Belge des Bétons, Bruxelles	11.850.047 frs
7. Sté Constructions, Etudes et Ouvraisons, Bruxelles	12.158.155 frs
8. J. & H. Mylle, Ostende	12.172.925 frs
9. S.A. Trabeka, Bruxelles	12.728.380 frs
	12.933.364 frs.

La firme Oger a proposé une variante ramenant son offre à 11.388.371 frs (soit 76.079 frs de moins que l'offre régulière la plus basse), consistant à établir les fondations des piles en Meuse à la cote 73,83 et à protéger cette fondation par un rideau de palplanches métalliques formant parafouille.

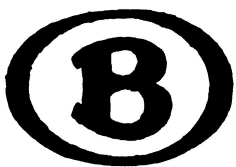
Cette proposition ne convient pas au point de vue technique, car elle présente l'inconvénient de placer le niveau des fondations à 0,40 m seulement sous le plafond futur de la Meuse et de réduire de 2,70 m à 0,80 m la hauteur de la semelle de fondation des piles. De ce fait, cette semelle devrait être armée et nous aurions vraisemblablement à payer les armatures dont la firme ne fait pas mention. Ce paiement aurait évidemment comme conséquence de réduire encore la différence précitée de 76.079 frs, résultant de la comparaison avec l'offre régulière la plus favorable. Celle-ci a été déposée par l'entrepreneur Carpeaux de Liège.

Elle s'élève à 11.464.450 frs, se rapproche sensiblement de notre estimation (11.964.175 frs) et est conforme aux conditions du cahier spécial des charges. De plus, l'entrepreneur est favorablement connu et est agréé dans les catégories et classe prescrites.

En conséquence, la Direction propose l'approbation de cette offre.

La dépense vient à charge du compte Reconstruction à raison de 10.944.450 frs et du compte Etablissement (intervention de l'Administration des Ponts et Chaussées) pour 520.000 frs. La somme prévue au programme Reconstruction 1949 - travaux reportés - sous le n° 4.0906 sera suffisante pour couvrir la dépense qui sera engagée au cours du présent exercice.

Le délai de validité des offres expire le 13 novembre 1949.



VOIE.

BUREAU 35-2.

LIGNE BRUXELLES - STERPENICH.

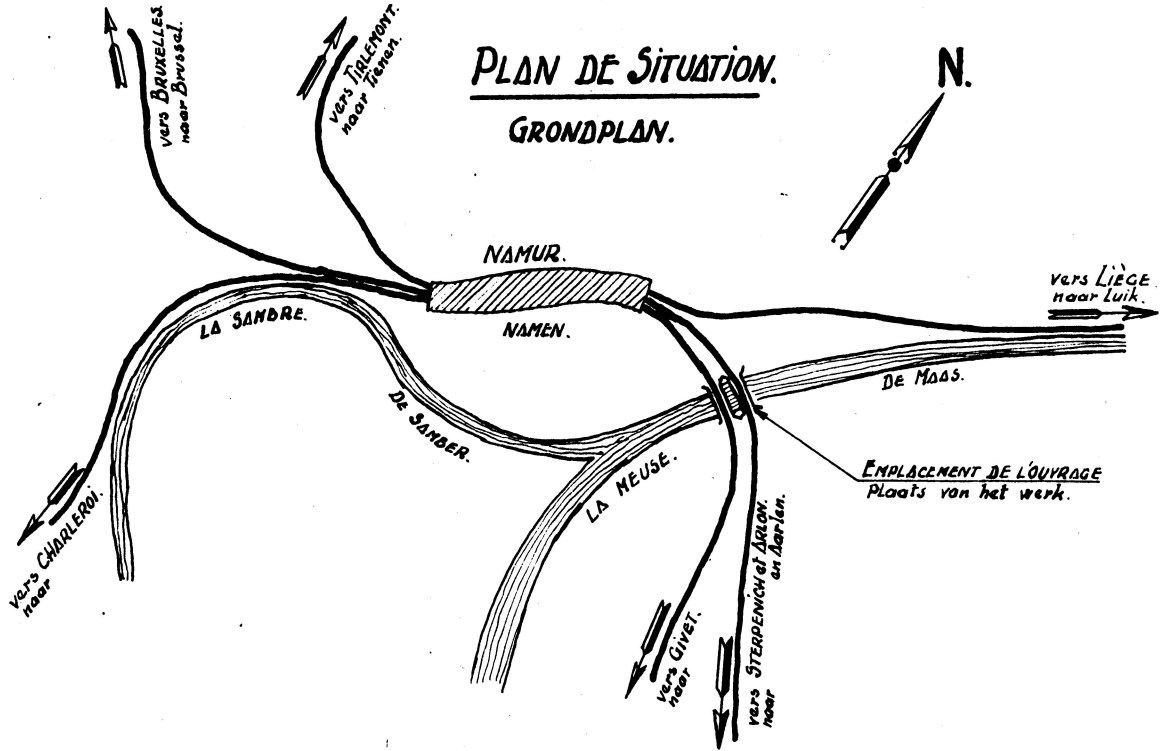
RECONSTRUCTION DU PONT BIT "DU LUXEMBOURG,, SUR LA MEUSE A NAMUR,
B.K. 62.886 - PILES ET TRAVÉES D'APPROCHE.

LÏN BRUSSEL - STERPENICH.

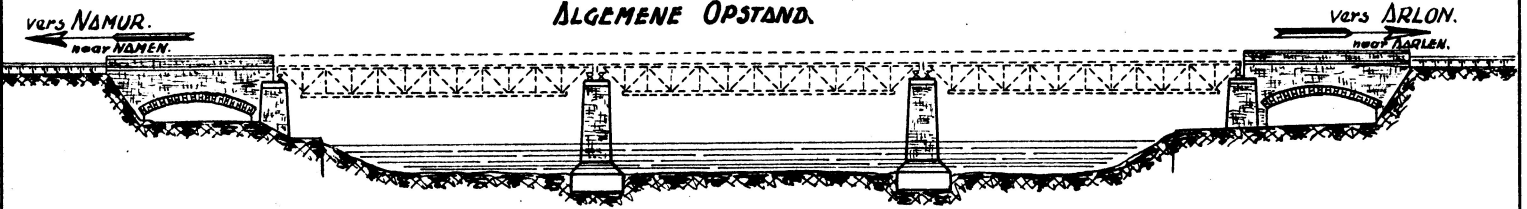
HERBOUWEN VAN DE BRUG GENAAMD "DU LUXEMBOURG,, OVER DE MAAS
TE NAMEN. B.K. 62.886. - PÏJLERS EN BENADERINGSVLAKKEN.

CAHIER SPECIAL DES CHARGES: N° 300-14 de 1949.

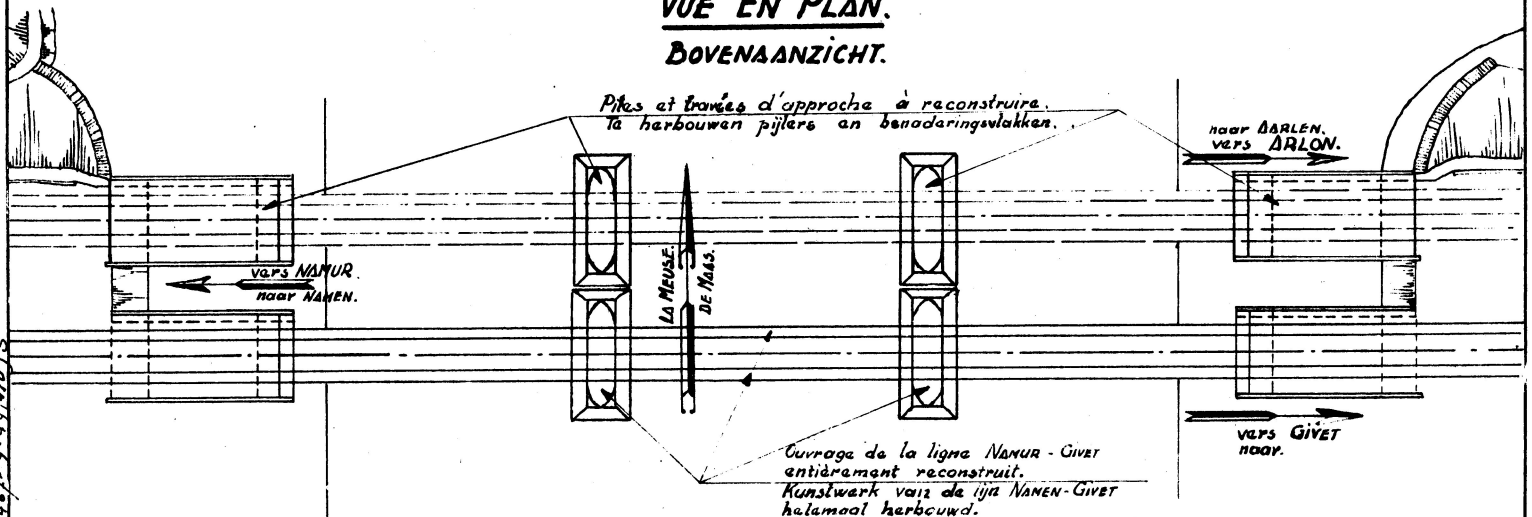
BIJZONDER LASTKOHIER: N° 300-14 van 1949.



ÉLÉVATION GÉNÉRALE. ALGEMENE OPSTAND.



VUE EN PLAN. BOVENAANZICHT.



62.886/9.45.1949.15